

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°04/2017 de la séance du
Lundi 11 septembre 2017 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Présidente : Mme A. Sandmeyer
Présents : 28 membres
Excusés : 6 membres
Mmes/MM. : A. Di Perri Santo, W. Fossé, D. Holland, O. Gasser, J. Raemy et C. Teklits
Absents : 0 membre
Mmes/MM. :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 SEPTEMBRE 2017 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
 - a) Relative à un emprunt de CHF 1'000'000.00 auprès de Postfinance pour une durée de 5 ans au taux de 0.2% l'an (communication N°06/2017)
5. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif à la révision du Règlement intercommunal du Conseil d'établissement des établissements scolaires et secondaire de Montreux et Veytaux (préavis N°08/2017)
 - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 (préavis N°09/2017)
6. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménétrety, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Gaillard, ainsi que M. Progina, agent de proximité.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2017

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

L. Mareda indique qu'en page 6, il est inscrit que Pascal Mason est « Né » au lieu de est « né ».

L. Mareda précise aussi qu'au bas des pages 8 et 9, on ne fait pas bien la distinction entre le texte et le pied-de-page.

Il n'y a plus de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal est adopté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, félicite M. John Grandchamp pour la présidence du conseil intercommunal de l'ASR (Association Sécurité Riviera). Elle le remercie pour son engagement. Veytaux est ainsi bien représenté au sein de l'Intercommunal.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique que Marie Girard et Rémy Aeberli ont donné leur démission du Conseil communal au 30 novembre 2017 au vu de leur déménagement.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise que suite à la démission de N. Guglielmetti, M. Bernard Jouvel sera assermenté lors de la séance du 30 octobre prochain. Il ne pouvait malheureusement pas être présent ce soir. Il conviendra également de remplacer M. Guglielmetti au sein de la commission d'impôts, lors de la prochaine séance du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'en complément de la communication écrite transmises aux conseillers, il y a une communication de Ph. Andler, une d'A. Rey Lescure et une de J.-M. Emery.

Ph. Andler revient sur la réunion avec l'OFROU suite à la pétition qui a circulé. Ils vont faire une analyse de bruit sur Veytaux et vont poser une membrane sur le joint en dessus de l'Ecureuil, puis ils procéderont à une nouvelle analyse. Une séance sera organisée avec les pétitionnaires le 10 janvier prochain à Villeneuve

A. Rey Lescure précise que l'arbre qui se trouve au bas de la Veraye a des branches mortes. Il va être coupé. La bonne nouvelle, c'est que Montreux semble avoir pris conscience que leur arbre est en mauvais état. On pourra replanter deux peupliers à la place.

J.-M. Emery revient sur les désagréments suite au chantier de la Rue du They. Il y a eu plusieurs remarques sur les manœuvres des engins de chantier. Le chantier est assez compliqué parce qu'il n'y a que peu de place pour travailler et pour tourner. Ils ont discuté avec l'entreprise à ce sujet. Jusqu'en février-mars, il s'agit de la période de construction et de bétonnage. Les camions vont se mettre en place le long de la Rue du They. Ils vont venir de Villeneuve, monter la Rue et manœuvrer vers la fontaine du Petit Veytaux. Il y aura des essais, raison pour laquelle les 4 places de parc ont été bloquées. Les camions vont essayer de ne faire qu'une seule manœuvre. Il communiquera le résultat. Il va surveiller ce chantier de près et il essaye de trouver d'autres solutions, mais c'est compliqué. Ils ont regardé pour faire une installation sur l'aire de chantier, mais ce n'est pas possible vu les différences de niveau. Il est ouvert à cette construction et tout le monde essaye de minimiser les impacts.

J.-L. Puenzieux demande pourquoi les camions ne redescendent pas par la Rue Bonivard.

J.-M. Emery répond que comme ils repartent sur Villeneuve, ce n'est pas pratique. Le but est d'éviter le trafic de poids lourds et les manœuvres. C'est mieux de manœuvrer autour de la fontaine que sur la route cantonale en bas.

**a) RELATIVE A UN EMPRUNT DE CHF 1'000'000.00 AUPRES DE
POSTFINANCE POUR UNE DUREE DE 5 ANS AU TAUX DE 0.2% L'AN
(COMMUNICATION N°06/2017)**

5. DEPOT DE PREAVIS

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, rappelle l'art. 43 al. 2 du Règlement du Conseil communal qui précise le secret de fonction au sein des différentes commissions nommées, ainsi que l'art. 44 qui précise que la majorité des membres de la commission doit être présente pour siéger. Finalement, l'art. 47 du Règlement prévoit que chaque membre du Conseil communal a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'étudier un rapport.

**a) RELATIF A LA REVISION DU REGLEMENT INTERCOMMUNAL
D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET
SECONDAIRES DE MONTREUX ET VEYTAUX (PREAVIS N°08/2017)**

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, propose qu'une commission de 3 membres soit nommée.

La commission est composée de V. Schweizer Ronnerström, C. Gademann, J. Grandchamp.

La séance, commune avec Montreux, aura lieu le 20 septembre 2017 à 19h00 en la salle du Conseil communal de Veytaux.

b) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018 (PREAVIS N°09/2017)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée.

La commission est composée de J. Raemy, O. Gasser, L. Mareda, J.-L. Puenzieux et J.-F. Pilet.

La séance, commune avec Montreux, aura lieu le 25 septembre 2017 à 19h00 en la salle du Conseil communal de Veytaux.

6. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

J.-F. Pilet rappelle que le repas de soutien de la Fête au village a lieu le 23 septembre prochain. Il reste une quinzaine de places. Le prix est de CHF 100.00 pour soutenir la Fête au village. Le repas sera préparé par Philippe Andler. Il cherche aussi des bénévoles.

P. Ruch indique qu'il a eu du plaisir à parcourir le rapport de l'action sociale Riviera. Il y a des témoignages de collaborateurs et cela rend ce rapport plus vivant. Il constate que notre Syndique semble avoir du plaisir à y participer.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle assure la présidence d'association régionale. Elle travaille avec un comité de direction où sont représentées les Communes de la Riviera. Elle a un très bon contact avec la directrice de la RAS. Elle fait un excellent travail et il y a un très bon travail avec les collaborateurs. Elle a été surprise par la fréquence du changement de personnel, parce que les gens sont confrontés à des situations difficiles. Il y a beaucoup de mises au concours et beaucoup d'accompagnement du personnel. Elle a une vision plus globale au niveau du Canton, ce qui est très utile dans ses diverses fonctions. Cela représente beaucoup d'engagement, mais cela lui donne une autre vision sur la Riviera.

J.-F. Pilet demande des renseignements quant aux statuts qui étaient en révision.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que la séance a eu lieu. Les statuts sont partis au sein de toutes les Municipalités. La rédaction du préavis passera ensuite dans tous les Conseils communaux. On l'aura à la fin de l'année, début de l'année prochaine.

F. Jordan indique qu'elle a une proposition pour une initiative populaire fédérale, « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Aucune subvention allouée aux exploitations qui utilisent des pesticides et des antibiotiques à titre prophylactique ». Elle laisse les informations à l'entrée.

I. Rinaldi demande aux membres de la commission de gestion de passer vers lui à la fin de la séance.

K. Armstrong indique qu'il y avait avant des bacs à fleurs à l'entrée du village et qu'ils n'y sont plus.

A. Rey Lescure répond que cela est dû à plusieurs raisons. Il était difficile de les arroser. Il faut aussi procéder à des mesures d'économie, il faut faire des choix. C'est en association avec Montreux et d'un commun accord avec eux.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique que M. Gaillard va présenter son livre. Elle le remercie.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, précise qu'à l'issue de la présentation, il y a la verrée du président.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie et clôt la séance, il est 20h23.

Prochaines séances du Conseil

30 octobre et 4 décembre 2017

La Présidente

A. Sandmeyer
A. Sandmeyer



La Secrétaire

A. Puenzieux
A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 11 septembre 2017